

🏠 accueil ✉ contact

C'est Quoi ? Forum Chat Articles FAQ Liens Culture

La Cité Bisexuelle

BIENVENUE

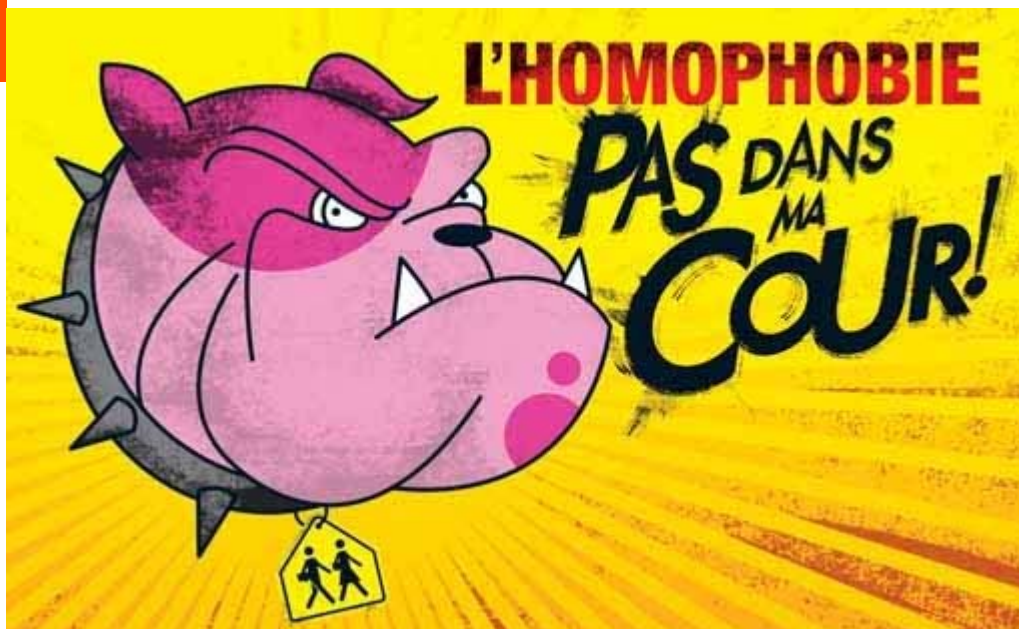
La Cité Bisexuelle est un lieu de rencontre et d'échange pour les bisexuels de tous âges et ceux que le sujet de la bisexualité intéresse.



NOUVELLES

La Cité Bisexuelle

Vous devez maintenant être un usagé enregistré si vous désirez publier ou répondre à des messages sur le forum. *Inscrivez-vous, c'est gratuit...*



Lutte contre l'homophobie

Le GRIS lance une campagne à l'école

Le Groupe de recherche et d'intervention sociale gaies et lesbiennes, le GRIS Montréal, prend le taureau par les cornes pour lutter contre l'homophobie scolaire, particulièrement au niveau secondaire.

Une campagne de sensibilisation intitulée *L'homophobie, pas dans ma classe* lancée mardi à Montréal.

Les intervenants reconnaissent que l'école secondaire est un milieu et une période propices à l'homophobie, alors que les jeunes adolescents cherchent à s'intégrer à un groupe et que la différence est soulignée à grands traits.

Dans le cas des homosexuels, toutefois, cette différence peut se traduire par harcèlement social, psychologique et même physique, ce qui peut marquer les jeunes homosexuels et même les pousser au suicide.

Lors d'une conférence de presse qui avait lieu mardi matin dans une école secondaire de l'est de Montréal, la mère d'un adolescent a raconté l'expérience de son fils.

«Ils lui font toujours des menaces: 'on va t'attendre après l'école pour te battre'», a dit Nancy Girard.

«On barre sa case, on lui vole ses souliers ou son cadenas. C'est le débrièvement, la peur d'être en public, d'aller au cinéma, d'aller au dépanneur, c'est le dernier à sortir de l'école», a raconté la mère, qui a demandé l'aide du GRIS après avoir trouvé une note écrite par son fils qui témoignait de son intention de s'enlever la vie.

La campagne du GRIS comprend des affiches et des cartes postales. Elle prend aussi la forme de rencontres en classe avec des bénévoles gais et lesbiens. L'an dernier, de telles rencontres ont eu lieu dans 700 classes et plus de 10 000 élèves ont été rencontrés.

Selon les dirigeants du GRIS, les professeurs rapportent des changements d'attitude majeurs à l'issue de telles rencontres.

«L'impact auprès des jeunes est visible parce que les profs qui nous invitent disent: 'vous avez changé l'atmosphère de ma classe'», a déclaré le président du GRIS-Montréal, Robert Pilon.

«Des professeurs nous disent: 'fallait vraiment que vous veniez pour que les étudiants comprennent c'est quoi des gais et des lesbiennes'», a-t-il ajouté.

La comédienne Mireille Deyglun, qui parraine cette campagne de sensibilisation en compagnie de son confrère Gilles Renaud, a dit souhaiter une plus grande participation de la part des travailleurs du milieu scolaire afin qu'ils interviennent dans les cas de harcèlement à l'égard d'un élève.

«Ce qui me renverse encore, après trois ans, c'est que les responsables, les professeurs, les gens du service de garde, les directeurs, ne fassent rien».

moi, c'est criminel», a dit la comédienne.

Sur Internet: <http://www.gris.ca/>

Émission Droit au Coeur

L'émission Droit au coeur présentée à Radio-Canada est à la recherche participants. Il s'agit d'une émission où des invités sont invités à discuter du sujet abordé en studio. Il y a présentement en préparation une émission qui parlera de bisexualité ils sont à la recherche d'individus qui pourraient être intéressés à en parler en studio.

Si vous désirez participer vous pouvez contacter le recherchiste:

Benoît Pellerin
Recherchiste
Émission Droit au coeur
Société Radio-Canada

Tel: 514.597.3751
benoit_pellerin@radio-canada.ca

Rappel provenant de: Agenda de yzquebec

Titre: Réunion mensuelle
Date: lundi, 9 octobre 2006
Heure: 19 h 30 - 19 h 30
Périodicité: Cet événement est répété le deuxième lundi , tous les mois
Lieu: L'Accès de Gris-Québec 363 rue de la Couronne 2e étage

Communiqué

L'action communautaire LGBT du Québec entre dans les liges n

Montréal, le lundi 18 septembre 2006 – Le vendredi 15 septembre 2006, au cours d'une assemblée qui avait lieu au Centre Saint-Pierre à Montréal, les membres du conseil d'administration du Comité aviseur à l'action communautaire autonome ont entériné la proposition faite par le Conseil québécois des lesbiennes (CQGL) de créer un secteur dédié aux groupes et organismes LGBT, d'y intégrer le CQGL à titre de premier membre. En vertu de cette décision importante (et pour ainsi dire historique), l'action communautaire LGBT du Québec est désormais reconnue dans sa spécificité au sein du mouvement communautaire LGBT québécois, qui est l'un des plus dynamiques au monde.

Il y a au moins trois aspects à souligner à cette importante nouvelle. Premièrement, par la création de ce secteur, l'action communautaire au Québec (LGBT s'intègre pleinement au grand mouvement communautaire du Québec (de 4 000 organismes). Cela suscitera, à n'en pas douter, un fructueux processus de solutions et... des problèmes. Deuxièmement, nos différents organi

n'auront plus à « rogner » leur mission et mandat afin de s'intégrer au fait effectif, jusqu'à vendredi dernier, faute d'un secteur LGBT dédié, nos groupes et organismes devaient faire une « gymnastique sémantique » afin de s'intégrer à l'un des 20 secteurs existants : action bénévole; autochtones; communauté; défense des droits; éducation à la solidarité internationale, environnement; famille; femmes; jeunes; formation; logement; loisir; personnes handicapées; réfugiés, personnes immigrantes, communautés ethnoculturelles; coalitions; Tables régionales d'organismes communautaires (TROC); Mouvement d'action populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ); Table nationale des organismes de développement communautaire (TNCDC); Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome (TFONEPA); regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB). Cette « gymnastique » faisait en sorte qu'une bonne part de la mission réelle de nos organismes était mise de côté.

Troisièmement, en créant ce secteur LGBT, le Comité aviseur à l'action communautaire autonome enverra au gouvernement Charest, particulièrement aux responsables du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, madame Michelle Courcy, un message clair sur l'existence de nos réalités LGBT particulières et sur nos besoins de financement. Les budgets du SACA devront d'emblée être révisés pour tenir compte de nos besoins financiers.

Le Comité aviseur à l'action communautaire autonome - une coalition multisectorielle représentant depuis 1996 l'ensemble de l'action communautaire autonome au Québec - a joué un rôle primordial dans le processus d'élaboration de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (*L'action communautaire, une contribution essentielle à la citoyenneté et au développement social du Québec*, Québec, 2001). À l'heure actuelle, les 4 000 groupes d'action communautaire autonome, selon leur mission propre, travaillent à favoriser l'exercice d'une citoyenneté active : ils encouragent leurs membres à prendre la parole, à comprendre les enjeux sociaux, à se mobiliser ; ils éduquent, défendent les droits et libertés, soutiennent, accompagnent, orientent, réconfortent, hébergent, conseillent, informent, dépannent chaque année des milliers de personnes. Et ils le font depuis toujours avec des moyens extrêmement limités.

À la suite de cette décision, le président du COGL, Steve Foster déclarera que nous devons maintenant faire un travail de fond auprès de nos groupes et associations. Certains de nos organismes LGBT ne sont pas inscrits au Registraire des entreprises, d'autres n'ont pas d'outils de communication, d'autres encore ne connaissent ni l'existence du SACA ou celle du Comité aviseur... Nous devons éduquer et sensibiliser nos groupes aux réalités gouvernementales. Au mois à venir, nous travaillerons activement à une cartographie des groupes du Québec. »

À propos du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) au Québec

La création du Secrétariat à l'action communautaire autonome par le gouvernement du Québec, le 15 mars 1995, a marqué le début d'une reconnaissance formelle de la contribution du milieu communautaire bénévole. Par la suite, le 11 octobre 1995, le gouvernement crée le Fonds à l'action communautaire autonome. Grâce au mécanisme de financement mis en place par la Loi modifiant la Loi du ministère du Conseil exécutif et la Loi de la Société des loteries du Québec, ce fonds spécial assure d'année en année la continuité des sommes dédiées à l'action communautaire autonome.

Son mandat est :

1. - d'administrer le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome dont le financement représente 5 p. 100 des bénéfices nets des casinos et des commerces qui y contribuent ainsi que gérer les crédits supplémentaires octroyés lors de la mise en œuvre de la politique gouvernementale à l'action communautaire.
2. - d'émettre des avis sur le soutien gouvernemental qui doit être accordé aux organismes communautaires.
3. - d'agir à titre de fiduciaire et d'agent payeur pour le compte du Secrétariat à l'aide humanitaire internationale du ministère des Relations internationales. Le financement est assuré par la Société des loteries du Québec à raison de 1 % des bénéfices nets des casinos d'État.
4. - de contribuer au financement de l'action communautaire et à la défense collective des droits.
5. - de faciliter l'accès des organismes communautaires aux ressources gouvernementales, notamment en les informant et en les orientant dans leurs démarches.
6. - d'assurer une meilleure connaissance de l'action communautaire et de l'action bénévole au Québec, à la fois dans l'appareil gouvernemental que dans la population en général.
7. - d'administrer l'attribution du prix Hommage bénévolat-Québec.
8. - de coordonner l'ensemble des travaux qui visent la mise en œuvre de la politique gouvernementale à l'action communautaire : Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, notamment les travaux du Comité interministériel sur l'action communautaire, les travaux de la Table de concertation et les travaux du Comité aviseur de l'action communautaire autonome.
9. - d'évaluer la mise en place de la politique gouvernementale.

En savoir plus :

www.mess.gouv.qc.ca/saca/informations-generales/presentation.asp

À propos du Comité aviseur à l'action communautaire autonome

Le CAACA représente l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome auprès du gouvernement. Le Comité de défense collective de la CAACA (CDCD) représente l'ensemble des organismes en défense collective des droits auprès du gouvernement.

Un interlocuteur reconnu : Le gouvernement du Québec reconnaît le Co-aviseur comme interlocuteur privilégié représentant le mouvement communautaire autonome pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale et pour tout ce qui concerne l'action communautaire :

Sa mission en est une de concertation et de représentation du mouvement toutes les questions reliées à l'action communautaire autonome (ACA). Ses activités prennent la forme de consultations auprès des organismes, pu de documents d'information, rencontres de réflexion, sessions de formation, coordination d'actions et de mobilisations, avis au gouvernement, rencontres de travail et de négociation avec le gouvernement, sensibilisation auprès des médias. Sa composition : 21 secteurs et regroupements multisectoriels représentant toutes les composantes du mouvement auxquelles sont rattachés environ 4 000 groupes d'ACA du Québec.

Pour en savoir plus, consultez :

<http://www.comavis-aca.org/>

À propos du Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL)

Au Québec, le CQGL assume pleinement le leadership dans la défense des droits et des libertés des personnes LGBT. Le CQGL est un lieu de militantisme, de conscientisation, d'analyse, de réflexion, de dialogue, de débat, de sensibilisation et de formation. Le Conseil cherche à consolider et à assurer la pérennité des acquis qui ont permis aux gais et aux lesbiennes du Québec d'atteindre l'égalité juridique. Il revendique également leur droit à l'égalité sociale, c'est-à-dire le droit de voir cette égalité juridique se traduire par une égalité de fait de tous les jours. Les personnes LGBT pourront ainsi participer et s'intégrer pleinement à la vie sociale, culturelle, politique et économique de leur nation.

Dans cet esprit, le Conseil veille à ce que les instances gouvernementales, l'ensemble des intervenants de la société civile développent et instaurent des mécanismes et des politiques adaptées aux réalités et aux besoins des communautés LGBT, éliminant ainsi toute forme de discrimination à leur égard. Il vise ainsi à leur permettre de recevoir le même traitement et la même considération que toute autre communauté composant la société québécoise.

Parallèlement, le CQGL travaille de concert avec tous et chacun à faire reconnaître et à promouvoir l'ensemble des contributions individuelles et collectives des personnes LGBT à la société afin de projeter une image positive de nos communautés.

En savoir plus :

<http://www.cqgl.ca/>

Source :

Steve Foster

Président
Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL)
Téléphone : (514) 527-4412

stevefosterqc@hotmail.com

Pour vos annonces

Vous êtes un artiste qui s'affiche ouvertement bisexuel ? Vous désirez annoncer les pr
activités de votre association pour bisexuels ? Vous avez des nouvelles ou des docume
pourraient intéresser nos membres ? Faites-nous parvenir ce que vous désirez partage
publierons sur La Cité Bisexuelle. Faites-nous parvenir vos documents à l'adresse suiv
info@bisexuelle.qc.ca

Le Forum est ouvert

Le forum de discussion est tout neuf et il sera sujet à certains changements et évoluti
au niveau graphique) mais tous les messages postés ainsi que les inscriptions seront c
Alors n'hésitez pas à le visiter et d'y laisser quelques thèmes ou idées. Cela aidera sûr
quelqu'un qui vit ce que vous avez déjà vécu (Et ça m'encourage à continuer). Vos su
concernant le Forum sont les bienvenues.

